



Volet B

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe



04002578

BRUXELLES
29-12-2003

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/01/2004- Annexes du Moniteur belge

Dénomination : **BUREAU D.A.V.**

Forme juridique : Société Privée à Responsabilité

Siège : 1060 Saint-Gilles-Bruxelles, boulevard Jamar, 39-41

N° d'entreprise

862415419

Objet de l'acte : **Constitution**

D'un acte reçu par le Notaire Christian Van Campenhout, à Anderlecht, le vingt-quatre décembre deux mille trois, portant la relation d'enregistrement suivante: "Enregistré quatre rôles sans renvoi au 1er bureau de l'Enregistrement d'Anderlecht, le 24 décembre 2003, volume 32 folio 86 case 17. Reçu : cent cinq euros (€ 105). L'inspecteur principal ai (signé) R. DE HAES", il résulte que :

Monsieur DELODDER Johan Ghislain Georges, commerçant, demeurant à 1060 Saint-Gilles-Bruxelles, avenue Jean Volders, 57, a constitué une société privée à responsabilité limitée, sous la dénomination « BUREAU D.A.V. » dont le siège social est établi à 1060 Saint-Gilles-Bruxelles, boulevard Jamar, 39-41 et au capital de vingt et un mille euros (21.000€) représenté par six cent parts sociales (600) d'une valeur nominale de trente-cinq euros (35,00€) chacune, qui ont été intégralement souscrites en numéraire et au pair et libérées à concurrence d'un tiers lors de cette constitution par lui-même.

La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour son compte propre ou pour compte de tiers:

- Toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la création de bureaux, conseils, assistance, aménagement, équipement y compris informatique, organisation, implantation, prestations de services, sous-traitance, et toute activité complémentaire s'y rapportant dans le sens le plus large.

- L'import, l'export, l'achat, la vente en gros ou en détail, l'intermédiation commerciale, la location, la réparation et l'entretien de tous matériels informatiques et de bureau, mobilier de bureau et fournitures de bureau. Cette liste est simplement énonciative sans pour autant qu'elle soit à considérer comme étant limitative.

La société a également pour objet l'organisation de cours d'informatique, de gestion, de création de sites Internet, et l'application des nouvelles technologies à la communication et à l'organisation des entreprises, ainsi que les conseils et l'assistance aux entreprises et aux services publics en matière de planification et d'organisation.

La société peut en outre faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières qui sont de nature à réaliser, développer ou faciliter son objet social

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet analogue, similaire ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières, ou à faciliter l'écoulement de ses produits.

La société peut réaliser son objet en tous lieux, de toutes les manières et suivant les modalités qui lui paraîtront les mieux appropriées, tant en Belgique qu'à l'étranger.

Elle pourra faire d'une manière générale et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, toutes opérations commerciales, industrielles, financières et civiles, mobilières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet ou pouvant en faciliter la réalisation, elle pourra également s'insérer par voie d'association, d'apports ou de fusion, de souscriptions, de participations, d'interventions financières ou autrement dans toutes sociétés ou entreprises existantes ou à créer, dont l'objet social serait analogue ou connexe au sien ou qui serait susceptible pour elle de favoriser le développement des affaires sociales.

La société peut également conférer toutes sûretés pour compte de tiers et exercer les fonctions d'administrateur ou de liquidateur dans toutes autres sociétés.

La société a été constituée pour une durée illimitée à compter du vingt-quatre décembre deux mille trois.

La gérance de la société est confiée soit par les présents statuts, soit par l'assemblée générale à un ou plusieurs gérants, statutaires ou non, et dans ce dernier cas, pour une durée à laquelle il pourra être mis fin en tout temps, par une décision de l'assemblée générale.

L'assemblée peut aussi fixer anticipativement la durée pour laquelle un gérant est nommé.

La fonction de gérant est gratuite ou rémunérée suivant décision de l'assemblée générale.

Chaque gérant est investi de pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui intéressent la société.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société, par un gérant.

Tous actes engageant la société, tous pouvoirs et procurations, toutes révocations d'agents, d'employés ou de salariés de la société sont, en cas de pluralité de gérants, signés par un gérant.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Il est tenu chaque année, au siège social, une assemblée générale ordinaire, le dernier lundi du mois de juin à dix heures.

L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Le premier exercice social débute au jour du dépôt de l'extrait du présent acte au Greffe du Tribunal de Commerce compétent et finira le trente et un décembre deux mille quatre.

La première assemblée générale ordinaire aura donc lieu en l'an deux mille cinq.

L'assemblée générale a décidé de nommer à la fonction de gérant pour une durée illimitée, Monsieur DELODDER Johan, prénommé, qui a accepté.

Aucun commissaire n'a été nommé

- Pour toutes démarches et formalités à accomplir auprès du guichet d'entreprises et auprès de l'administration de la taxe sur la valeur ajoutée, l'assemblée confère tous pouvoirs à Madame Dominique THIANGE-DE SMET, représentant la société privée à responsabilité limitée "COGESTFICO", dont le siège social est établi à 1060 Bruxelles, boulevard Jamar, 39-41.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Déposée en même temps . une expédition de la constitution